تدبير الوفاء
Wafa Gestion

FCP WAFA ASSURANCE OPTIMISATION

NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par WAFA GESTION, représentée par M. Badr ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

WAFA GESTION
Siège Social: 416 Rue Mustapha
El Maani - CASABLANCA
tél : 022-54.50.54
Fax : 022-22.99.81

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES
C.D.V.M

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières qui l'a visé sous la référence N° VI/OP/004/2011 en date du 07/01/2011

Directeur Général

Hassan BOULAKNADAL

NB

NB

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

I. PRESENTATION DU FCP WAFA ASSURANCE OPTIMISATION

Dénomination sociale	: WAFA ASSURANCE OPTIMISATION
Nature juridique	: Fonds Commun de Placement (FCP) régi par le dahir portant loi n° 1-93-213 du 21 septembre 1993 relatif aux OPCVM tel que modifié par la loi n° 53-01.
Code Maroclear	: MA0000040305
Date et référence de l'agrément	: 15 Septembre 2010 sous référence AG/OP/074/2010
Date de création	: Décembre 1998
Siège social de l'établissement de gestion	: 163, Avenue Hassan II - Casablanca
Durée de vie	: 99 ans
Exercice social	: du 1er janvier au 31 décembre (de chaque année)
Apport initial	: 1 000 000 de dirhams
Valeur liquidative d'origine	: 10 000 dirhams
Durée de placement recommandée	: 3 ans
Promoteur	: Wafa Assurance
Souscripteur concerné	: Wafa Assurance
Etablissement de gestion	: Gestfonds
Gestionnaire	: Wafa Gestion
Etablissement dépositaire	: Attijariwafa Bank
Teneur de compte	: Attijariwafa Bank
Commercialisateur	: Attijariwafa Bank
Commissaire aux comptes	: Cabinet A.Saaidi et Associés, représenté par M. Nawfal AMAR

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification	: WAFA ASSURANCE OPTIMISATION est un FCP « Diversifié ».
Indice de référence	: 50%CFG25f + 50%Moroccan Bonds Index Moyen Terme
Stratégie d'investissement	: Le FCP sera investi au maximum à hauteur de 60% sans les atteindre, de ses actifs, hors liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances. Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

III. EVOLUTION HISTORIQUE DE L'OPCVM

Date	VL base 100	Actif Net
31/12/1999	97,34	831 203 326,27
29/12/2000	87,42	755 108 256,21
28/12/2001	97,15	748 666 245,63
27/12/2002	86,11	961 891 027,42
26/12/2003	114,61	1 201 347 263,46
31/12/2004	111,17	1 335 598 492,71
30/12/2005	109,85	1 467 176 742,61
29/12/2006	150,11	2 237 326 350,69
28/12/2007	114,24	2 449 404 512,34
26/12/2008	93,38	2 444 394 360,26
25/12/2009	103,19	2 582 072 036,01
31/12/2010	187,90	2 737 160 708,97

IV. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- **Date de commercialisation** : Février 1999.
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative** : Hebdomadaire, le vendredi de chaque semaine ou, si celui-ci est férié le premier jour ouvré suivant.
- **Modalités de diffusion de la valeur liquidative** : Affichage dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et publication dans un journal d'annonces légales, selon une fréquence hebdomadaire.
- **Méthodes de calcul de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent l'apport du FCP.
 Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire n° 02/04 relative aux conditions d'évaluation des valeurs apportées à un OPCVM ou détenues par lui.
- **Modalités de souscription et de rachat** : Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Locaux du réseau d'Attijariwafa Bank.
 Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.
 Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat.
 Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour ouvré, du lundi au jeudi jusqu'à 16h, dans les locaux du réseau d'Attijariwafa Bank et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- **Affectation des résultats** : Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de gestion du FCP.

 Les principaux membres dudit conseil sont : Messieurs Boubker JAI et Mohamed EL KETTANI respectivement Président et Administrateur.

 Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

 En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celui-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.
- **Comptabilisation des coupons** : Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

V. ETABLISSEMENT DE GESTION

- Dénomination : GESTFONDS
- Siège social : 163, Avenue Hassan II - Casablanca
- Capital social : 1 000 000,00 Dhs
- Liste des principaux dirigeants :

Nom	Fonction
Boubker JAI	Président
Badr ALIOUA	Directeur Général

VI. GESTIONNAIRE

- Dénomination : WAFA GESTION
- Siège social : 416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca
- Capital social : 4 900 000,00 Dhs
- Liste des principaux dirigeants :

Nom	Fonction
Boubker JAI	Président
Badr ALIOUA	Directeur Général

VII. ETABLISSEMENT DEPOSITAIRE

- Dénomination : ATTIJARIWAFA BANK
- Siège social : Casablanca 2, Bd Moulay Youssef
- Capital social : 1 929 959 600,00 DHS
- Liste des principaux dirigeants :

Nom	Fonction
Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
Omar BOUNJOU	Directeur Général
Boubker JAI	Directeur Général
Ismail DOUIRI	Directeur Général

VIII. TENEUR DE COMPTES

- Dénomination : ATTIJARIWAFA BANK
- Siège social : Casablanca 2, Bd Moulay Youssef
- Liste des principaux dirigeants :

Nom	Fonction
Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
Omar BOUNJOU	Directeur Général
Boubker JAI	Directeur Général
Ismail DOUIRI	Directeur Général

CONSEIL DÉONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIÈRES
C.D.V.M

تدبير الوفاء
Wafa Gestion

IX. COMMERCIALISATEUR

- Dénomination : ATTIJARIWAFA BANK
- Siège social : Casablanca 2, Bd Moulay Youssef
- Liste des principaux dirigeants

Nom	Fonction
Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
Omar BOUNJOU	Directeur Général
Boubker JAI	Directeur Général
Ismail DOUIRI	Directeur Général

X. COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Cabinet : A. Saaidi et Associés, représenté par M. Nawfal AMAR
- Siège social : 4, Place Maréchal – Casablanca

XI. COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET DE RACHAT

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0% incompressible, acquis au FCP.

Pour les souscriptions effectuées par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de rachat enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription est égal à la valeur liquidative.

Les commissions de rachats s'élèvent à 1,50% HT maximum des montants rachetés, dont 0% incompressible, acquis au FCP.

Pour les rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté simultanément une demande de souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de rachat est égal à la valeur liquidative.

« NB : En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».

XII. FRAIS DE GESTION

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Les frais de gestion, revenant à WAFA GESTION, couvrent, à titre strictement indicatif, les charges suivantes :

(1) Frais publications : 20 000 dhs
(2) Commissaire aux comptes : 20 000 dhs
(3) Commissions CDVM : 0,025%
(4) Dépositaire : 0,05%
(5) Maroclear (commission de gestion du compte émission) « annuelle » : 4 000 dhs
(6) Maroclear (droit d'admission) « trimestriel » : Selon les conditions en vigueur.

Prestations de WAFA GESTION : Frais de gestion - (1) - (2) - (3) - (4) - (5) - (6)

C.D.V.M

XIII. REGIME FISCAL

- Fiscalité de l'OPCVM :

En application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'OPCVM n'est pas assujetti, à la date de la présente note d'information, aux droits d'enregistrement et de timbre, à la taxe professionnelle, ainsi qu'à l'impôt sur les sociétés et la participation à la solidarité nationale.

- Fiscalité des porteurs de part de l'OPCVM :

Le régime fiscal applicable dépend des dispositions fiscales applicables au régime juridique de l'OPCVM et à la situation particulière de l'investisseur (personne physique ou morale, résident ou non). Ainsi, les investisseurs désirant souscrire au présent OPCVM ou effectuer le rachat des actions ou parts dudit OPCVM sont invités à s'assurer, auprès de leur conseiller fiscal, du régime fiscal qui s'applique à leur situation.

Sous réserves des dispositions des conventions internationales tendant à éviter la double imposition, les règles fiscales applicables sont fixées par le Code Général des Impôts, édité par l'administration fiscale et mis à jour à l'occasion de la loi des Finances.

XIV. DATE ET REFERENCE DE VISA

La note d'information a été visée le 07/01/2011 sous la référence VI/OP/004/2011.